

CONSEIL DE FACULTE DU 26 JANVIER 2022

COMPTE RENDU

Conseillers présents :

Michel-Ange Amorim, François Cottin, Jean-François Allirand, Dominique Charrier, Thomas Deroche, Pia Hénaff-Pineau, Norine Coussot, Patricia Durand, Gaëlle Giraudier, Jeanne Dillon-Corneck, Bastien Louys, Elina Cesbron

Conseillers représentés :

Michel Desbordes, Christine Le Scanff, Isabelle Siegler, Julie Etchevery, Michel Bournat

Invités :

Patrick Maupu, Nadine Petrilli, Antoine Latreille, Alain Griffond, Alain Hamaoui, Nathalie Jacob-Righini, Christel Gutmann

1/ Point Centre Equestre Universitaire (Antoine Latreille)

François Cottin rappelle que les raisons de la fermeture du CEU ont été exposées lors du Conseil d'enseignement du 11 octobre dernier, lors du Conseil de Faculté du 19 novembre 2021 ainsi qu'au CHSCT du 2 décembre 2021.

Antoine Latreille, vice-président Patrimoine, a été invité afin d'apporter des éléments plus précis notamment par rapport aux points financiers.

Après avoir rappelé le contexte, Antoine L. expose les conclusions du rapport de l'étude élaborée sur le CEU en 2019 et 2020, document transmis à leur demande aux membres du Conseil de Faculté.

Il en résulte deux alternatives : soit un financement important pour entreprendre une rénovation lourde voire une reconstruction plus moderne répondant mieux aux besoins du CEU et aux normes de sécurité, soit un abandon progressif de cette infrastructure au sein de l'Université Paris-Saclay.

Par ailleurs, l'exploitation des bâtiments est déficitaire d'environ 80 000€ par an, ce qui ne permet pas d'envisager un autofinancement, même partiel de travaux.

Antoine L. explique que le fait d'avoir une activité subventionnée n'est pas un problème en soi s'agissant de la part d'activité de service public mais la conclusion du rapport montre que le coût est extrêmement élevé rapporté à un usage purement pédagogique pour les étudiants des STAPS (250h par an dans la spécialité équitation).

L'activité de loisirs, peu développée, n'est pas plus attractive car proposé à des conditions similaires aux autres clubs du secteur et il semble y avoir un consensus pour dire que l'activité de recherche liée aux équidés n'est plus aujourd'hui la priorité.

Antoine L. insiste sur le coût des rénovations. Les besoins de financement sont d'environ 7 millions pour une reconstruction totale d'un bâtiment plus moderne et pour assurer une réelle pérennité. 5,3 millions ont été demandés au titre du CPER (dans le cadre d'une mutualisation avec Agro Paristech, mais, malgré un bon dossier, le projet n'a pas été priorisé dans les arbitrages. Les finances de l'Université ne permettent pas un autofinancement complet.

En parallèle, les travaux du bâtiment 425 ainsi que la deuxième tranche pour la section master MEEF ont été priorisés et bénéficieront à la F2S.

Antoine L. explique que pour, garder la structure en état, 1 million d'euros de dépense à minima serait nécessaire pour donner un « coup de propre ». Si tant est qu'on puisse trouver cette somme et sauf nouveau modèle d'exploitation, cela ne ferait que repousser le besoin d'une réfection de fond de quelques années.

Dernier élément en terme de contrainte, Antoine L. précise que le CEU est construit dans la partie du campus située sur le domaine de Launay, site classé, ce qui rend les travaux plus contraints et donc aussi coûteux et plus longs.

Dominique Charrier demande des précisions quant au processus de décision et souhaiterait savoir si la décision de fermeture est ferme et définitive.

Il relève les trois questions qui ont engagé l'étude et qui, selon lui orientent d'une certaine manière les conclusions :

- Le CEU, doit-il rester un équipement géré uniquement par la Faculté des Sciences du Sport (F2S) ?
- A-t-il une vocation de formation et de recherche suffisamment forte pour être supporté financièrement par l'Université ?
- Ou faut-il lui préférer une gestion déléguée à une structure professionnelle selon un cahier des charges précis ?

Il considère que l'étude, globalement bien menée, n'est pas totalement aboutie sur la question des investissements et sur les simulations d'exploitation qui sont réalisées sans aucune perspective d'investissement. Il pose enfin une question sur le devenir des personnels.

Concernant la question de l'intérêt pour les étudiants, le rapport explique que le CEU ne sert pas beaucoup aux étudiants de notre université. Cela renvoie à 2 questions : celle du potentiel étudiant sur l'Université Paris-Saclay et celle de la diminution des enseignements autour de l'équitation remplacés par d'autres options.

Antoine L. rappelle les investissements lourds faits au niveau de l'Université Paris-Saclay sur les infrastructures sportives et notamment la livraison du Centre Omnisports Universitaire de Moulon, la mise en chantier du Complexe Sportif Universitaire de Corbeville, la Piscine de Gif sur Yvette. La question du CEU s'est rajoutée à ces projets et contrairement à ces derniers, aucune subvention n'est prévue. En parallèle, toute la mise en conformité progressive de l'ensemble des bâtiments de la vallée est à réaliser en commençant par les bâtiments d'enseignement, financée pour les 6 ou 7 ans à venir, notamment grâce au CPER, pour environ 40 millions d'euros.

Il explique qu'aucun projet n'a été monté pour dégager un financement permettant avec un partenaire, de « booster » le CEU. Il n'y a pas de priorisation de la part des autres établissements composantes pour en faire un pôle d'attractivité en terme d'enseignement et de rayonnement national ou international, qui pourrait faciliter la recherche de financements pour restaurer cette infrastructure. Il ne s'agit pas d'une volonté politique de mettre un terme à cette activité mais faute de ne pouvoir réinvestir, un choix est à faire.

Thomas Deroche rappelle la question des missions régaliennes de l'université et l'équilibre à trouver entre le besoin de dégager des recettes, d'avoir des fonds propres et en même temps, la nécessité pour la direction de rester sur les missions formation-recherche-vie étudiante.

La Faculté des Sciences du Sport, très en déficit, n'est pas en capacité de créer de nouvelles activités. Mais la disparition du CEU ne signifie pas forcément la disparition de l'espace pédagogique. Dans quelle mesure le Centre équestre pourrait-il être reconverti en nouveau lieu avec de nouvelles activités de formation et/ou de recherche ?

Antoine L. précise qu'il n'y a pas eu d'étude en ce sens, les contraintes restant les mêmes (zone classée). Une réflexion sur la reconversion des espaces non bâtis au bénéfice des étudiants de la F2S pourra être envisagée, une fois que la temporalité sur la cessation des activités du Centre équestre et son démantèlement progressif aura été établie.

Pia Henaff-Pineau regrette qu'il ne soit pas possible de conserver un patrimoine original et de lui redonner vie alors même que les activités équestres ne sont pas en perte de vitesse au niveau national. Les conseillers s'étonnent d'avoir été informés de la décision de la fermeture du Centre équestre sans qu'ils aient été concertés.

Elle indique que le compte rendu du dernier conseil de la Faculté des Sciences du Sport laisse entendre que la Présidence ne soutient pas le Centre Equestre et pousse à la fermeture mais elle souhaiterait savoir quel est le processus de décision : est-ce qu'une décision officielle de la Présidence et de la vice-présidence informant de cette fermeture sera communiquée ou bien, est-ce qu'il y a une décision à prendre au niveau de la F2S et auquel cas, dans quelle instance ?

Elle souhaiterait savoir s'il reste du temps (2 ou 3 ans) pour essayer de trouver un moyen de ne pas fermer le CEU.

François C. est conscient que le Centre équestre est un espace unique dans le paysage universitaire. Malgré tout, se pose les problèmes de sécurité et financiers déjà évoqués. Il s'agit d'une question de choix et de priorisation.

Antoine Latreille maintient que la Présidence n'est pas contre la présence d'un Centre équestre dans le périmètre de l'Université mais l'obsolescence des bâtiments oblige à prendre une décision, sauf si une subvention pour financer les travaux devait être trouvée opportunément et qu'un modèle économique pérenne était trouvé de façon à limiter la subvention d'équilibre récurrente par l'Université.

Bastien Louys demande ce qu'il en est de la proposition qui, selon ses informations, avait été faite par la Fédération Française de l'Equitation d'injecter de l'argent en échange d'un partenariat autour de formation.

François Cottin rappelle que les finalités de l'Université sont de former à des diplômes universitaires.

2/ Compte rendu de la séance du 17 novembre 2021 (Annexe 1)

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

3/ Désignation d'un représentant des associations étudiantes à la commission CEVC

Nathalie Jacob-Righini a sollicité le Bureau Des Etudiants Stap d'Orsay qui a proposé Martin Ray pour être représentant des associations étudiantes à la commission CEVC.

Cette proposition est validée à l'unanimité

4/ Demande de financement LPro Métier de la forme UE Organisation événements (Annexe 2)

Thomas D. explique le contexte : Le Budget Initial prévoit des dépenses qui sont liées au fonctionnement des formations et qui peuvent être également en soutien aux initiatives étudiantes sous la forme de subventions.

Suite à l'expression des besoins en juin 2021, des besoins ont été remontés autour d'événements en L3, en Lpro, en Management (Noctiraid). Une ligne budgétaire de 10 000 € a été prévue également pour subventionner des éléments qui n'étaient pas encore formalisés au moment de l'expression des besoins.

Concernant la demande de la Licence Pro Métier de la Forme, il y a 2 projets qui sont soutenus intégralement par la Faculté dans le cadre de la formation dans l'UE : Connaître les structures, acteurs et métiers de la forme et se positionner en tant que professionnel du secteur.

Deux groupes ont remonté chacun un projet :

Projet 1 : 333,27 € : Fluofit Games le 24 février 2022

Projet 2 : 535,20 € : NoFitNoFun le 15 mars 2022

Ces deux budgets rentrent bien dans ce qui a été exprimé comme besoin pour le BI 2022.

Les membres du Conseil sont informés de l'utilisation de ses crédits.

5/ Demande de subvention initiative étudiante : Noctiraid (Annexe 2)

Thomas D. précise que l'organisation du Noctiraid est inscrite dans le budget formation. Il s'agit d'un soutien à une initiative étudiante mais la F2S dans le cadre des formations, s'est engagée à financer le strict nécessaire au bon déroulement de cet événement (sécurité, prestations de chronométrage, speaker, protocole covid).

Nathalie JR précise, concernant le Noctiraid, que la décision a été prise que ce soit un financement par la F2S et non une subvention. Elle rappelle qu'une subvention doit être voté par les membres du Conseil, alors qu'un financement a déjà été voté par les conseillers dans le cadre du budget. Il s'agit d'une information précisant le fléchage des financements et donc d'une information.

6/ Demande de subvention initiative étudiante : Séjour falaise (Annexe 2)

Thomas D. présente une autre demande dans le cadre de l'organisation d'un stage Falaise : Soutien à une initiative étudiante par une subvention afin de financer l'encadrement des étudiants.

Les étudiants de la spécialité escalade de la Faculté des Sciences du Sport organisent un voyage pour pratiquer l'escalade en milieu naturels.

La F2S, soucieuse de la sécurité de ses étudiants, a proposé de mettre à leur disposition des ressources pédagogiques (le responsable de la spécialité + 2 enseignants vacataires) pour pouvoir les accompagner et les encadrer en toute sécurité.

La F2S se propose donc de financer la mission des enseignants (transport, hébergement, repas...) sur l'enveloppe des 10 000 € à hauteur de 930,65 €. L'équivalent des 70 heures équivalent TD pour les 3 enseignants qui encadreraient le stage falaise sur l'ensemble de la semaine serait pris sur la masse salariale.

L'idée est de responsabiliser les étudiants dans le cadre de ses projets, de les inviter à rechercher des aides là où elles existent, mais la Faculté fait en sorte que l'encadrement soit bien assuré.

Thomas D. propose que soit rediscuté et reprécisé en Conseil des formations le cadre de fonctionnement des formations.

La demande de subvention exceptionnelle pour engagement des frais des encadrants est validée à l'unanimité

7/ Demande de frais de fonctionnement : Sortie culturelle M2 MEEF EPS (Annexe 2)

La Sortie culturelle (Théâtre) est en soutien aux enjeux de la formation par des formes de transmission originale : « L'éducation à la citoyenneté et la transmission des valeurs de la République en et par l'EPS » / Nouvelle épreuve CAPEPS sur les valeurs de la République.

Pia H.P. précise que cela se situe dans le cadre d'un enseignement de la maquette et sur un sujet sensible qu'est la question de la radicalisation, sujet extrêmement difficile à enseigner. Au-delà de la sortie culturelle, l'idée est d'associer ce contenu avec une forme qui permet de remplacer une compétence que les enseignants n'ont pas forcément au sein de l'université.

Montant global (maximum): 1750 € pour 70 étudiants M2 MEEF EPS sur l'enveloppe des 10,000 €, cette demande n'ayant pas été exprimée dans la construction du BI 22

8/ Convention formation ADMA (Académie Des Experts en Modes Actifs) (Annexe 2)

Dominique C. présente la convention mise en place entre l'Université Paris Saclay et L'ADMA.

Actions de collaboration prévues pour 2021-2022 et 2022-2023

- Une intervention d'une demi-journée dans le cadre du cycle de conférences professionnelles adressée aux étudiant-e-s du master Politiques Publiques et Stratégies des Organisations Sportives (PPSOS).
- Un enseignement de 30H dispensé dans le cadre de l'UE Projet Personnel d'Étude et d'insertion (PPEI) adressé aux étudiant-e-s de Licence 3.
- Une conférence dans le cadre du séminaire du CIAMS.

Cette convention met la Faculté en réseau avec des professionnels sur les mobilités actives, les formations sont gratuites et permettent de concrétiser l'engagement de la F2S dans les réflexions et les actions sur l'environnement.

La proposition de convention est approuvée à l'unanimité

9/ Convention formation APF France handicap (Annexe 2)

Reporté au prochain Conseil de Faculté

10/ Formation continue : Renouvellement offre de formation des DU (Annexe 2)

Alain Hamaoui, Directeur de la formation continue à la F2S présente les DU qui font l'objet de demande de renouvellement d'agrément :

- DU Prise en charge Préventive du Sportif dont l'objectif est de former les professionnels des thérapies manuelles et de l'entraînement sportif à la prise en charge préventive du sportif, à partir des dernières connaissances issues de la recherche fondamentale et appliquée dans le champ des Sciences du Sport.
- DU Posture Mouvement Santé dont l'objectif est de répondre aux besoins de formation aux concepts et techniques de l'analyse du mouvement dans une perspective d'applications cliniques.

Permet un positionnement de la F2S et du CIAMS sur la thématique mouvement / santé

Conseil des formations : Pour le DU PPS, réflexion sur l'opportunité de construire des passerelles avec le master EOPS et d'élargir le public cible. Cette évolution devra être engagée avec prudence, car le DU est dans sa forme actuelle très rentable pour la composante.

La proposition de renouvellement des formations DU est approuvée à la majorité (2 abstentions)

11/ COVID : modalités et calendrier des épreuves de substitution (Annexe 2)

Thomas D. explique que la Présidence de l'Université Paris-Saclay a envoyé une directive invitant les composantes à mettre en place des sessions de substitutions des épreuves du mois de janvier dans les années diplômantes de L2, L3 et L3Pro si les taux de présence aux examens sont bien inférieurs à ceux des épreuves réalisées entre septembre et décembre.

Par ailleurs, l'ordonnance n°2020-1694 du 24 décembre 2020, de nouveau en vigueur jusqu'au 31 octobre 2022, permet d'adapter les modalités de contrôle des connaissances et compétences au cours de l'année 21/22.

La priorité de la F2S étant la réussite de ses étudiants, il a été décidé en Conseil des formations de permettre aux étudiants « empêchés COVID » :

- D'avoir des résultats à l'UE pour leur premier semestre avant début mars, début de la période de candidature aux masters en France.
- D'avoir des résultats dans l'UE BAP1 avant la fin de la première session d'examen afin de proposer les listes d'admis aux IFMK dans les temps convenus avec les instituts de formation

Pour les autres formations à la F2S, l'objectif est de limiter le nombre d'épreuves sur table. Les solutions envisagées sont :

1. Proposer des épreuves de substitution en distanciel, avec possibilité de déroger aux MC2C (ex : épreuves sur table -> dossiers / productions d'écrit)
2. Identifier en jury de mi- année (suite aux résultats du 1ier semestre) si les étudiants peuvent être dispensés d'une ou plusieurs épreuves terminales au regard de leurs résultats en cours de formation ou l'ensemble de leurs résultats sur un même BCC (validation du BCC en cas de dispense).

Bastien L. s'interroge sur l'aspect égalitaire avec les étudiants de L1 et L2.

Thomas D. précise que tous les étudiants empêchés COVID auront la possibilité d'avoir un résultat à l'UE.

La proposition est validée à l'unanimité

12/ Appels à projets pédagogiques Ecole Universitaire Paris-Saclay (Annexe 2)

Thomas D. après présentation en Conseil des formations, propose le projet « Lien théorie pratique au moyen de matériels de mesures embarqués » porté par Olivier Bony et Céline Triolet et qui a pour objectif de faire du lien entre les enseignements de spécialités sportives et les enseignements scientifiques, avec l'acquisition de matériel embarqué ou mobile afin de permettre aux étudiants de s'appuyer sur des données fiables recueillies sur le terrain pour les exploiter en TD.

Cette proposition de projet est validée à l'unanimité

13/ Passerelles LDD STAPS-Spl vers Portail STAPS

Reporté au prochain Conseil de Faculté

14/ Questions diverses

Bastien Louys s'interroge sur la mention complémentaire sport qui va être mise en place au sein des universités.

François Cottin confirme que la Conférence des Doyens de STAPS (C3D STAPS) est opposée à ce diplôme et a réagi en se rapprochant du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Le monde des STAPS est très vigilant à surveiller son périmètre et tout ce qui risquerait de rentrer en concurrence déloyale.

Bastien L. rapporte également un projet de type de Formation Professionnelle « Bien-être et Santé ».

François C. explique que la C3D Staps reste depuis des années vigilante face à ce type d'initiative.

Bastien L. s'interroge concernant les propos d'Emmanuel Macron vis-à-vis des frais dans l'enseignement supérieur et se demande comment la Faculté des Sciences du Sport se positionne.

Thomas D. ne souhaite pas que les polémiques électorales soient alimentées. Il n'a jamais été question d'augmenter les frais d'inscription pour les étudiants à l'université.

Il y a une remarque du Président de la République qui rappelle que, dans le cadre de la formation continue, il y aurait potentiellement certains modes de financement des universités à poursuivre. En parallèle, depuis maintenant 3 ans, il y a la possibilité pour les universités d'avoir des frais d'inscription pour les étudiants hors UE différents de ceux des étudiants nationaux ou UE. Au niveau de la Présidence de l'Université Paris-Saclay, il existe un cadrage très clair stipulant qu'il n'y aurait pas d'augmentation des frais d'inscription pour les étudiants français dans le cadre de la formation initiale.

Pia HP, bien que la question soit légitime et qu'il s'agisse d'une question politique majeure, estime que le Conseil de la F2S n'a pas à être interpellé sur ce registre.

La séance est levée à 12h05

Un prochain Conseil de Faculté est annoncé pour le Mardi 8 mars 2022